

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

8 Janvier 1912

A une assemblée des électeurs Municipaux de la  
Municipalité du Canton Joly, tenue le huitième  
jour de Janvier mil neuf cent douze à dix  
heures de l'avant midi, à la salle publique, en la  
Municipalité du Village de Labelle conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec et à l'avis public préalablement  
donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier, le  
Vingt troisième jour de Décembre mil neuf cent onze  
dument publié en la dite Municipalité tel  
qu'il appert du certificat de publication de  
cet avis, ensemble annexé au présent procès verbal  
de cette assemblée, et demeurant aux archives  
du dit Conseil, Sous la Présidence de Monsieur  
Jules Brassauz nommé à cette fonction par une  
résolution du Conseil de la dite Municipalité  
le onzième jour de Décembre mil neuf cent onze.

Le Président ayant donné lecture des dits  
avis publics et certificat de publication, ouvre  
la dite assemblée et requiert Messieurs les  
électeurs présents de proposer les personnes  
qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> J. B. Cédillotte  
Seconde par M<sup>r</sup> Louis Valiquette  
que M<sup>r</sup> Arthur Sabouré Cultivateur soit nommé  
Conseiller en remplacement de J. B. Cédillotte
- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> J. B. Cédillotte  
Seconde par M<sup>r</sup> Louis Valiquette  
que M<sup>r</sup> Théodule Belisle Cultivateur soit nommé  
Conseiller en remplacement de Dorothé Belisle  
et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture  
de la dite assemblée et ayant été mis en

nomination comme Conseillers locaux autant de Candidats qu'il y a de Conseillers à élire l'élection est déclarée close et M<sup>r</sup> le Président proclame élus Conseillers les Candidats sus-déterminés en nomination.

Messieurs Arthur Sabote et Théodule Belisle sont élus par acclamation Conseillers de la Municipalité du Canton Joly.

Donné à Labelle ce huitième jour du mois de janvier mil neuf cent douze  
Jules Brassard Président de la

Président d'Élection.

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

Nous, Arthur Sabote et Théodule Belisle ayant été dûment nommés Conseillers municipaux de cette Municipalité, faisons serment chacun pour soi que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Arserment ce huitième jour du mois de janvier mil neuf cent douze par devant moi Soussigné

Arthur Sabote

Jules Ledoux  
secr. bréonier

Arserment ce huitième jour du mois de janvier mil neuf cent douze par devant moi Soussigné

Théodule Belisle

Jules Ledoux  
secr. bréonier

## Composition du Conseil

Jotique David	élu en	1910
Ernest Renaud	"	"
Jules Brassard	"	"
Louis Jubinville	"	1911
Louis Valiquette	"	"
Cheodule Belisle	"	1912
Arthur Sabourin	"	"

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

## Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le cinquiesme jour de Février mil neuf cent douze à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers J. Brassard, L. Valiquette, C. Belisle, A. Sabourin, L. Jubinville, J. David, E. Renaud

formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard  
Il est ordonné et statué et ce conseil statue & ordonne par résolutions comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Valiquette

Seconde par M<sup>r</sup> L. Jubinville

que les minutes de la séance du 07. Décembre mil neuf cent onze soient acceptés et signés

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Seconde par M<sup>r</sup> Jot. David

que M<sup>r</sup> Jules Brassard soit nommé

# Propose en amendement  
par M<sup>r</sup> S. Valiquette  
seconde par Ch. Belisle  
que M<sup>r</sup> Louis Jubinville soit  
nomme Maire en rempl<sup>t</sup>  
de M<sup>r</sup> Jules Brassard.  
ont vote pour la proposition  
principale. Messieurs E. Renaud  
& J. David et  
mess<sup>r</sup> l'Amendement.  
Messieurs S. Valiquette, Ch. Belisle,  
Jules Brassard et Arthur Labonté  
en consequence M<sup>r</sup> Louis Jubinville  
est nomme Maire

Maire en remplacement de lui même #

Adopte unanimement.

M<sup>r</sup> Louis Jubinville ayant été dûment nommé  
Maire de la Municipalité du Canton Joly  
à une session du Conseil, tenue le Cinquième jour  
de février mil neuf cent douze, fait serment  
que se remplira bien et fidèlement le  
devoirs de sa charge et cela au meilleur  
de son jugement et de sa capacité, ainsi  
que Dieu lui soit en aide.

Assermenté devant moi

à Labelle le 5 février 1912 Louis Jubinville

Jules Ledoux

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard

seconde par " Jol. David

que l'audition des comptes de la Municipalité du  
Canton Joly faite par M<sup>r</sup> l'Auditeur E. Morinette  
soit acceptée et qu'il lui soit payé la somme  
de cinq dollars pour son travail.

Adopte unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard

seconde par " Louis Valiquette

que M<sup>r</sup> Jules Ledoux soit réengagé comme  
Secrétaire Trésorier aux conditions de Années  
précédentes.

Adopte unanimement.

Lecture est faite au Conseil de la lettre de  
M<sup>r</sup> Nap. Varier demandant sa démission d'Inspecteur  
de voirie de Monts Bisson & Orban pour cause  
d'absence prolongée de son arrondissement

est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ch. Belisle

seconde par " Arthur Labonté

que M<sup>r</sup> Moïse Paiement soit nommé Inspecteur  
de voirie en remplacement de M<sup>r</sup> Nap. Varier

Jules Ledoux  
secr<sup>r</sup> Général

27  
Maire

avis 5.2.12  
assemblée 1<sup>o</sup>

avis 5.2.12  
Assemblée

- 2° que M<sup>r</sup> Pacifique Labelle fils d'Uffel soit nommé Inspecteur en remplacement de M<sup>r</sup> Ghies. Belisle démissionnaire
- 3° que M<sup>r</sup> Pacifique Labelle soit nommé évaluateur en remplacement de M<sup>r</sup> Arthur Labonté démissionnaire

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jules Brassau  
 Secondé par " Louis Valiquette

Que les Comptes ci-dessous présentés par M<sup>r</sup> R. Robit procureur de la Corporation soient acceptés et payés.

Payé

1°	Actions et jugement	Jules Saindon	lots 14, 15 Rang 9	18.35
2°	"	"	Joai Gagnon Lots 15 <sup>I</sup> et 14 <sup>J</sup> (partie)	7.15
3°	"	"	Pierre Gagnon, 14 <sup>I</sup>	7.15
				\$ 32.65

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jules Brassau  
 Secondé par " Ernst Renaud

que M<sup>r</sup> le Secrétaire Général écrive

- 1° à M<sup>r</sup> le Ministre de la Colonisation pour lui rappeler notre demande d'aide du 31 juillet ainsi que la requête qui y était annexée.
- 2° à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Agriculture pour avoir les renseignements nécessaires pour la Municipalité du Chemin.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller E. Renaud  
 Secondé par " S. Valiquette

que la Séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Sedore  
 Secrétaire

Louis Jabinville  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

4 Mars 1912

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances, le quatrième jour du mois de Mars mil neuf cent douze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session, sont présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Ernest Renaux, Jotique David, Arthur Sabourin, Jules Brassard & Théodule Pelissier, formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit: -  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaux  
 Secondé par - " - Jotique David  
 que les minutes de la séance du cinquième jour de Février mil neuf cent douze soient acceptés & signés

Adopté unanimement  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaux  
 Secondé par - " - Théodule Pelissier  
 que comme suite à la lettre de Monsieur le Ministre de la Colonisation en date du 24 février dernier adressée à Monsieur J. O. Brousseau et communiquée par celui-ci à M<sup>r</sup> le Secrétaire Greffier le Conseil charge ce dernier d'écrire à M<sup>r</sup> le Ministre de la Colonisation lui soumettant notre demande d'octroi pour le chemin dont suit la liste Lots 24, 25, 26, et 29 Rang 6, en halle de Louguet, chemin donnant accès direct

à la municipalité du Canton de La Minerve — \$ 350.<sup>00</sup>  
 Lot n° 5 Rang G (double la largeur du Lot) .. 50.<sup>00</sup>  
 Lot n° 34 et 35 Rang G 1 mille de long, y compris  
 2 ponts .. 100.<sup>00</sup>  
 Le chemin qui sert à sortir les habitants de la  
 Petite Traversée, a été construit dans ce but par  
 le gouvernement mais n'a jamais été accepté  
 par le Conseil du Canton Joly  
 Lot n° 16 Rang H (607 arpents de long) .. 50.<sup>00</sup>  
 Lots n° 14 à 20 Rang J (2 mille de long) .. 300.<sup>00</sup>  
 Lot n° 13 et 11 et 4 Rang I (1 1/2 mille long) .. 300.<sup>00</sup>  
 Le chemin a été construit dans le temps par  
 le gouvernement mais n'a jamais été terminé  
 Lots 21 et 26 Rang I .. 50.<sup>00</sup>  
 \$ 900.<sup>00</sup>

Adopté unanimement  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 Seconde par ——— Jotique David  
 Que après avoir pris connaissance de  
 la lettre de M<sup>r</sup> Honoré Gervais le Conseil  
 décide d'envoyer au printemps <sup>à St. Germain</sup> deux personnes  
 compétentes désignées par le Conseil pour  
 aller étudier <sup>sur les lieux</sup> la demande de  
 M<sup>r</sup> Honoré Gervais et en faire rapport  
 au Conseil

Adopté unanimement  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Seconde par ——— Emst Renaud  
 que un avis public soit donné à la  
 porte de l'Eglise à tous les habitants du  
 Canton Joly les invitant à assister à la  
 séance du Conseil du 1<sup>er</sup> Avril à laquelle séance  
 sera discutée la question de la municipalité et  
 des chemins du Canton Joly  
 Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassant  
 Secondé par ———— Edoard Belin  
 que le Conseil autorise M<sup>r</sup> Alphonse Belin  
 Inspecteur de voirie à faire ouvrir le chemin  
 pour laisser sortir M<sup>r</sup> Fernand Fournier sur  
 le chemin de la Chapelle Rouge H et à au  
 lieu de l'Intérêt de la Corporation et de l'Intérêt  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassant  
 Secondé par ———— Emile Rouaux  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trépoier envoie à M<sup>r</sup> L. Baing  
 un avis enregistré l'intimant d'aller à ouvrir  
 et entretenir ces chemins frontiers à défaut  
 de quoi M<sup>r</sup> l'Inspecteur devra payer  
 et chargé de ce travail en cas de nécessité  
 et aux frais de l'Intérêt.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jot. David  
 Secondé par ———— Arthur Saboué  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trépoier

Louis Subinville  
 maire



Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

1<sup>er</sup> Avril 1912

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le premier jour du mois d'avril mil neuf cent douze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Jules Brassard, Jotique David, Ernest Renaud, Arthur Labonté, Théodule Pelletier et Louis Valiquette formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé par - " - Jules Brassard  
 que les minutes de la séance du quatre Mars mil neuf cent douze soient acceptées. *Signé.*  
 Adopté unanimement.

M<sup>r</sup> le Secrétaire Trisorier communique au Conseil les documents reçus de M<sup>r</sup> Elzéar Pelletier Secrétaire du Bureau d'Hygiène. Le Conseil après en avoir pris connaissance et fait des recherches dans les archives de la Municipalité prie M<sup>r</sup> le Secrétaire Trisorier d'informer le Bureau d'Hygiène que le 6 Avril 1903 il a été passé un règlement n<sup>o</sup> 23 pour la vaccination et la revaccination dans les limites de la Municipalité suivant avis qui en a été donné au Bureau d'Hygiène par lettre enregistrée le 11 avril 1903, que ce règlement est encore actuellement en force et qu'il existe encore même à l'heure qu'il est un bureau d'hygiène à cet effet.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde — — — Chiodula Belisle

que les Comptes ci dessous soient acceptés et payés  
 à M<sup>r</sup> J. Robillan pour l'exercice de l'impôt \$ 8.21  
 à M<sup>r</sup> Chos. Labonté Intérêts sur l'emprunt „ 28.50

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Seconde — — — Zoliguer David

que si M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier peut trouver la  
 somme de \$ 650<sup>00</sup> qui lui a été offerte à 5%  
 le Conseil autorise M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire  
 en leur qualité respective à signer un billet  
 de \$ 650<sup>00</sup> au prêteur pour un an, à raison de  
 5% d'intérêt, pour rembourser celui de Madame  
 V<sup>o</sup>e Adam qui nous prête son argent à 7%

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Chiodula Belisle  
 Seconde par — — — Arthur Labonté

que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier informe M<sup>r</sup> l'Inspecteur  
 de voirie Pierre Clot fils d'avoir à faire la  
 réparation des clôtures nécessaires à faire sur  
 le lot n<sup>o</sup> 10 Rang I, suivant les besoins requis  
 et de donner avis aux Intéressés de la part  
 qu'ils ont à faire chacun, comme il avait  
 été décidé déjà en séance du Cinq Octobre  
 Mil neuf cent huit, et à faire exécuter les  
 travaux de suite

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Seconde — — — Ernest Renaud

qu'un règlement soit passé pour que la  
 Municipalité du Canton Joly prenne à sa charge  
 l'amélioration, l'entretien et la confection  
 des Chemins Locaux et de Comté, hiver comme été

moins les chemins frontières, conformément aux articles 535 et 536 du code municipal et que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier soit prié de convoquer les Contribuables intéressés à la séance qui se tiendra à la Salle publique le sixième jour du mois de mai prochain, à laquelle séance le règlement sera examiné, discuté et passé s'il y a lieu suivant l'article 794 du code municipal

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par ———— Chiodule Pelletier  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

~~Jules Ledoux  
 sécr. Trésorier~~

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

6 mai 1912

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le sixième jour du mois de mai mil neuf cent douze à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers, Jotisque David, Ernest Renaud, Arthur Labonté, Chiodule Pelletier et Louis Valiquette formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> Jotisque David Maire pro tempore, Messieurs les Conseillers Louis Jubinville et Jules Brassard étaient absents.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par — " — Ernest Renaud  
 que M<sup>r</sup> Joseph David soit nommé traire  
 protempore.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par — " — Chéd. Belisle  
 que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> Avril  
 dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par  
 que, vu l'absence de 2 Conseillers, Messieurs  
 Louis Subinville traire et Jules Beaumont, la  
 discussion, du Règlement à faire pour que la  
 Municipalité du Canton Joly prenne à sa charge  
 l'amélioration, l'entretien et la confection  
 des chemins locaux et de Comté, sur comme ils  
 marquent les frontières, conformément aux articles  
 535 et 536 du C. M., soit ajournée à la  
 séance du premier lundi du mois de juin  
 prochain.

Proposé en amendement par M<sup>r</sup> le Conseiller S. Valiquette  
 Seconde par M<sup>r</sup> le Conseiller Chédul Belisle  
 que la question faisant l'objet de la proposition  
 ci-dessus de M<sup>r</sup> le conseiller Ernest Renaud  
 soit tranchée à la séance de ce jour

La proposition principale n'ayant pas  
 eu de second, la proposition en amendement  
 est acceptée

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 Seconde par — " — Chédul Belisle  
 que la proposition faite par Monsieur le

3 motifs ajoutés  
 J. L.  
 1911-12

Conseillers Jules Brassant <sup>et Ernest Renaux</sup> à la Séance du 1<sup>er</sup> Avril  
 dernier afin de passer un règlement pour la  
 Municipalisation des chemins soit abandonnée et  
 que la question de l'entretien des chemins reste dans  
 le même état que précédemment.

Adopté unanimement.

La question de passer un règlement pour la  
 Municipalisation des chemins ayant été mise  
 au vote public il y eut 16 voix contre et 9 pour.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaux  
 Secondé par " " Arthur Labonté

que le Compte ci-dessous soient acceptés et payés

288 98	à Aug. Orban par tous les Intéressés	13 <sup>00</sup>
	Entretien de la Montée Orban hiver 1911-12	
126 98	à H. Langfreni & fils par tous les Intéressés	25 <sup>00</sup>
	Entretien Hiver 1911-12 de la Montée Brisson	
94 170	à Joseph Langon par les Intéressés	20 <sup>00</sup>
	Entretien de la Montée Chapleau hiver 1911-12	
103 78	à Fried. Langon par les Intéressés	28 <sup>00</sup>
	Entretien de la Montée Langon hiver 1911-12	
240 148	à Raoul Laballe par les Intéressés	19 <sup>50</sup>
	Entretien de la Montée Millefour hiver 1911-12	
299 164	à J <sup>r</sup> . Vaillancourt par les Intéressés	20 <sup>00</sup>
	Entretien de la Montée Brassant Rang 1 <sup>er</sup> hiver 1911-12	
302 299	à Alph. Belanger Père par J <sup>r</sup> . Vaillancourt	2 <sup>00</sup>
	Ouverture de la Montée Brassant Rang 1 <sup>er</sup> Hiver 1911-12	
302 122	à Alph. Belanger Père par Julien Brassant	0.50
	pour ouverture de sa frontière hiver 1911-12	
302 122	à Alph. Belanger fils par Julien Brassant	0.50
	pour ouverture de sa frontière hiver 1911-12	
312 179	à Olivier Gadois par les Intéressés	0.60
	pour ouvrage à la Montée du Rang I hiver 1911-12	

P. <u>121</u> 000	à Olivier Gadbois par la Corporation	0.40
	Ouvrage fait à la frontière du lot n° 13 Rang I Hiver 1911-12.	
P. <u>121</u> 000	à Olivier Gadbois par la corporation	2.25
	ouvrage fait à la frontière du lot n° 20 Rang J Hiver 1911-12.	
P. <u>121</u> 000	à Olivier Gadbois par la corporation.	3.63
	ouvrage fait à la frontière Alex. Côté Rang J Hiver 1911-12.	
P. <u>121</u> 000	à Olivier Gadbois par les Intéressés	6.00
	ouvrage fait à la montée Rang J hiver 1911-12	
<u>249</u> 250	à Fernand Pousinet par les Intéressés	2.25
	ouvrage fait à la montée Rang H hiver 1911-12	
<u>249</u> 304.	à Fernand Pousinet par fils Bransauf	1.00
	ouvrage fait à la frontière Lot 13 <sup>e</sup> hiver 1911-12	
<u>249</u> 196	à Fernand Pousinet par Chas. Clot	2.50
	ouvrage fait aux frontières Lots 11 et 12 <sup>e</sup> hiver 1911-12.	
<u>243</u> 000	à Noisè Paiement par la Corporation.	1.00
	ouvrage fait à la frontière du lot n° 19 <sup>e</sup> Hiver 1911-12	
<u>243</u> 280.281	à Noisè Paiement par les lots n° 20.21 <sup>e</sup>	3.50
	ouvrage fait dans la frontière hiver 1911-12	1.00
<u>243</u> 34	à Noisè Paiement par Chas. Brisson	3.00
	ouvrage fait dans ses frontières lot 27.28.29 <sup>e</sup> hiver 1911-12	
<u>243</u> 000	à Noisè Paiement par la Corporation	2.00
	ouvrage fait dans la frontière lot 24.25.26 <sup>e</sup> hiver 1911-12	
<u>132</u> 000	à Pierre Clot fils par la Corporation	0.85
	ouvrage à la frontière Lot n° 11 R <sup>e</sup> I hiver 1911-12	
	" " Lot n° 13 " " " " " "	0.78
<u>132</u> 179	à Pierre Clot fils par les Intéressés	2.60
	ouvrage fait à la montée du Rang I hiver 1911-12	

22 174	à Pierre Clot Père par les Intéressés	
	ouvrage fait à la montie du Rang I hiver 1911-12	2.35
22 100	à Pierre Clot Père par la Corporation	
	ouvrage fait à la frontièr Lot 11 <sup>I</sup> hiver 1911-12	0.85
22 070	à Pierre Clot Père par la Corporation	
	ouvrage fait à la frontièr Lot 13 <sup>I</sup> hiver 1911-12	0.36
204 149	à Alfred Eugène par la montie Renaud	
	ouvrage fait dans la montie hiver 1911-12	8.62
204 14	à Alfred Eugène par Charb. Martin	
	ouvrage fait dans sa frontièr hiver 1911-12	1.00
204 000	à Alfred Eugène par la Corporation	
	ouvrage fait dans la frontièr du lot 26 <sup>I</sup>	1.00
204 192	à Alf. Eugène par Ch. Labonté	
	ouvrage fait à sa frontièr hiver 1911-12	1.00
204 111	à Alf. Eugène par Jo. Bezeau fil.	
	ouvrage fait à sa frontièr hiver 1911-12	1.00

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par — " — Clément Pelletier  
 que la part de clôture des Lots 14 et 15 du Rang  
 I appartenant à la Corporation soit en tout  
 844 pieds de long, avec 5 broches, en broche boubelée  
 double, les piquets à 6 pieds de distance l'un  
 de l'autre soit faite par M<sup>r</sup> l'Inspecteur  
 Pierre Clot fils à raison de \$10<sup>00</sup> pour le tout,  
 la Corporation fournissant la broche et le trappé

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par — " — Arthur Labonté  
 que le secrétaire Cresvier avertisse l'Inspecteur  
 de voirie du Rang B de donner ordre à  
 tous les Intéressés du Rang B d'avoir

- 1<sup>o</sup> à boucher tous les trous qu'il y a dans leur chemin de faire couler l'eau qu'il y a dans

avis verbal  
 le 7.5.12  
 par écrit le 12.5.12

les mares et de les remplir ensuite et ce immédiatement  
2° d'ici au 30 juin d'avoir à combler tout le  
chemin à une largeur suffisante pour se rencontrer  
facilement et faire les embases de chaque  
côté du chemin, et que le garde feu soit  
mis en bon état.

3° le Secrétaire bressoniv doit également  
donner avis au village de Laballe d'avoir  
à faire le même travail sur le chemin  
du ressort de sa corporation

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par — " — Chesstule Belisle  
que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Deslout  
Secr. bressoniv

Zotique Du  
Pro Maire

avis Emisjite de  
11-5-12

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

2 juillet 1912

A une Session générale du Conseil de la  
Municipalité du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des séances le deuxième jour de  
juillet mil neuf cent douze à dix heures  
du matin conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec  
à la quelle session sont présents Messieurs les  
Conseillers Louis Subinville Jules Brassens  
Ernest Renaud, Zot. Davis, Arthur Labonté  
et Louis Valiquette formant un quorum  
sous la Présidence de premier le Maire  
Louis Subinville.

Il est ordonné et Statue et ce conseil Statue  
à ordonne par résolutions comme suit:



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassau  
 Seconde " "

que les minutes de la Séance du six mai dernier  
 soient acceptées & signées, sauf la proposition faite par  
 M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette seconde par M<sup>r</sup> le Conseiller  
 Arthur Sabonté au sujet de la refecton des chemins  
 du Rang B.

Proposé en amendement par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Valiquette  
 seconde par M<sup>r</sup> le Conseiller Jos. David  
 que les minutes de la Séance du six mai dernier  
 soient acceptées et signées.

La proposition principale n'ayant pas été  
 secondée, la proposition en amendement  
 est acceptée.

Adoptée unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 seconde par " " Jules Brassau  
 qu'il avis soit donné à tous les Inspecteurs d'arrondissement  
 à faire mettre en bon état immédiatement, tous  
 les chemins frontiers & montés.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernst Renaud  
 Seconde par " " Jules Brassau  
 que M<sup>r</sup> Olivier Gaubois soit autorisé à faire  
 à son profit pendant l'été 1912, les foins  
 qui se trouvent sur les Lots 14 et 15 du Rang I  
 et partie du Lot 14 Rang J ayant appartenu  
 anciennement à Messieurs Pierre et Paul Sagnon  
 et ce à charge d'entretenir pendant un an hiver  
 comme été les chemins de lot ci-dessus et leur  
 part respectifs dans les montés de Rang I et J

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jos. David  
 Seconde par M<sup>r</sup> " " Louis Valiquette

attendu que la Corporation du Canton s'oly  
 et endettée de la somme de \$ 480<sup>00</sup> pour l'année  
 finissant le 31 Décembre 1911 comme suit:

Loyer de la Salle publique	30 <sup>00</sup>
Intérêts sur Emprunt	100 <sup>00</sup>
Salairé du Secrétaire & dépenses divers	150 <sup>00</sup>
Travaux faits dans le différents chemins	200 <sup>00</sup>
	\$ 480 <sup>00</sup>

La Corporation, ordonne par règlement n° 30  
 de prélever la même somme au moyen d'une  
 taxe ou imposition de 1<sup>25</sup> dans et pour  
 chaque cent piastres sur les biens fonds  
 imposables dans la Corporation et suivant  
 le Rôle d'Evaluation.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassant  
 Seconde par " Louis Valiquette  
 que le Conseil autorise M<sup>r</sup> le Secrétaire Trévisier  
 à rembourser à Dame Aldéi Auger l'emprunt  
 de 300<sup>00</sup> qui lui a été fait plus les Intérêts  
 18<sup>00</sup>

Pays 3.7.12

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " Arthur Sabonté  
 que les Comptes ci-dessous soient acceptés  
 et payés:

Pays	Fonds de batisse & frais (par la Corporation)	12 <sup>00</sup>
+ Ed. 132a	Pierre Elst fils	10 <sup>00</sup>

pour la confection & la cloture offert  
 aux lots 14 et 15 Rang I suivant autorisation  
 en séance du 6 mai 1912

1 Ed. 122  
 + Ed. 134  
 à Julien Brassant par Wilfrid Desprez 14.00  
 pour la confection de sa part de cloture  
 vendue à la port de l'Eglise le 30 juin 1912  
 Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Branaus  
secondé par ——— Ernest Renaud

que la révision du rôle d'évaluation soit remise  
à une séance spéciale qui aura lieu le lundi prochain  
huit courant à la salle publique à sept heures  
du soir et que avis soit donné aux évaluateurs  
d'avoir à se rendre à cette séance

fait le 3.7.12  
fait 5.7.12

Un nouvel avis devra également être affiché et publié  
à la porte de l'Église dimanche prochain

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Sabonté  
secondé par ——— Jot. David

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

~~M<sup>r</sup> le Secrétaire~~ ~~Ernest Renaud~~ Louis Fabrice Mills  
Maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

8 juillet 1912

À une Session Spéciale régulièrement convoquée  
conformément à un ajournement en séance du  
deux courant, tenue à la Salle publique le  
huitième jour de juillet mil neuf cent douze  
à sept heures du soir conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents Messieurs le  
Conseiller Ernest Renaud, Théodule Bélisle  
et Jotique David. après une heure d'attente  
n'ayant pu réunir le quorum, il est

Avisé M<sup>r</sup> le Conseil  
E. Julien  
S. Valiquette  
A. Sabonté  
J. Branaus  
et P. Évaluateur  
P. Sabonté  
le 10-7-12

proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
secondé par ——— Théodule Bélisle

que la séance soit ajournée au lundi quinze  
courant à sept heures du soir.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

District d'Outaouais

15 juillet 1912

A une Session Spéciale du Conseil de la  
Municipalité du Canton Joly régulièrement  
convoquée tenue à la Salle ordinaire des  
séances le quinziesme jour du Mois de juillet  
mil neuf cent douze à sept heures du soir  
conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec à  
laquelle session sont présents Messieurs les  
Conseillers Louis Jubinville, Jules Brassau  
Ernest Renaud et Louis Valiquette formant  
un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup>  
le Maire Louis Jubinville.

Messieurs les Evalueurs Fred. Langon et  
Pacifique Labelle étaient aussi présents.

Étaient absents Messieurs les Conseillers  
Olivier Belisle et Arthur Labonte et  
Messieur l'Evaluateur Henri Gosselin.

Il est ordonné et statué et ce conseil  
statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassau.

Secondé par — " — Louis Valiquette

que les minutes de la séance du deux  
courant soient acceptés et signés

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Secondé par — " — Jules Brassau

que conformément à l'article 746<sup>e</sup> du C. M., le  
rôle d'évaluation en vigueur soit amendé et révisé

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Secondé par — " — Louis Valiquette

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Canada  
 Province de Québec  
 Municipalité du Canton Joly

Distriict d'Ottawa  
 5 Aout 1912

A une Session général du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le Cinquième jour du Mois d'Aout mil neuf cent douze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Louis Subinville, Arthur Labadie, Théodule Bélisle, Louis Valiquette & Jotisque David formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Subinville.

Il est ordonné et statué, et ce Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par ———— Théodule Bélisle  
 que les minutes de la séance du quinze juillet dernier soient acceptés et signés  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par ———— Jotisque David  
 1<sup>o</sup> que M<sup>r</sup> le Secrétaire trésorier donne avis à Monsieur Antoine Rochon d'avoir à changer le chemin frontière du lot de M<sup>r</sup> A. Houle aux endroits qui lui seront indiqués par M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie, et d'y faire des embarras sérieux de chaque coté du chemin et ce dans le dix jours du présent avis après quoi ces travaux seront exécutés par l'Inspecteur de voirie.

avis 5.8.12

Stait présent à la séance  
 Joly

2<sup>o</sup> que M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie fasse ébrancher convenablement le chemin partant du lot 24 au lot 29 Rang 6 et arranger d'une manière convenable le galit du lot n<sup>o</sup> 27<sup>e</sup> près de la limite du lot 26<sup>e</sup>.

Adopté unanimement.

- Sed. <sup>293</sup><sub>159</sub> à mois Paiement par rap Ostigny  
Travaux faits à sa frontière Et 1912
- Sed. <sup>293</sup><sub>34</sub> à mois Paiement par Chas Brisson  
Travaux faits aux frontières 27.28.29<sup>e</sup> Et 1912
- Sed. <sup>293</sup><sub>98</sub> à mois Paiement par les Intéressés  
Travaux faits à la frontière Brisson Et 1912
- Sed. <sup>293</sup><sub>280.281</sub> à mois Paiement par les lots 20.21<sup>#</sup>  
Travaux faits à leurs frontières Et 1912
- Sed. <sup>293</sup><sub>000</sub> à mois Paiement par la Corporation  
Travaux faits aux lots 24.25.26<sup>e</sup> Et 1912
- Sed. <sup>9</sup><sub>98</sub> à Louis Subinville par les Intéressés  
Travaux faits à la frontière Brisson Et 1912
- Sed. <sup>9</sup><sub>000</sub> à Louis Subinville par la Corporation  
Travaux faits aux lots 24.25.26. Et 1912
- Sed. <sup>34</sup><sub>34</sub> à Louis Subinville par Chas Brisson  
Travaux faits aux frontières 27.28.29<sup>e</sup> Et 1912

# 122

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par — — — — — Chas dale Belisle.  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier donne avis au  
 Conseil du Village de Labelle d'avoir à faire  
 enlever, au lieu de l'enterrer, le corps mort  
 qui se trouve dans la ligne de M<sup>r</sup> F. Marin  
 à Brassard, lequel forme une butte qui est  
 nuisible à la circulation.

fait c. 5. 8. 12  
 J. L.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Chas dale Belisle  
 Seconde par — — — — — Arthur Laboulière  
 que la Séance soit levée

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Adopté unanimement  
 Louis Subinville  
 Maire

Municipalité du Canton Joly

ville  
de Québec  
arrondissement d'Ottawa

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly régulièrement convoquée suivant avis signifié à tous les conseillers le 20 de ce mois, tenue à la salle ordinaire des séances le vingt troisième jour du mois d'août mil neuf cent douze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Ernest Renaud, Arthur Sabonté, Jot. David, Théodule Belisle, Louis Valiquette, et Jules Brassant, formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Secondé par Ernest Renaud

que les minutes de la séance du 5<sup>e</sup> soient acceptées & signées

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Théodule Belisle

Secondé par Jules Brassant

que la Corporation du Canton Joly vote une somme mini-  
mum de cent cinquante dollars à être dépensée pour  
arranger les chemins du Rang 5 des lots 14 à 20 inclusivement  
avec faculté de porter ce subside à un taux plus élevé  
si c'est nécessaire

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Adopté unanimement

Ernest Renaud

Secondé par Arthur Sabonté

que M<sup>r</sup> Jules Brassant soit autorisé à faire faire le travail  
dans les chemins du Rang 5 des lots 14 à 20 inclusivement  
et ce au mieux des intérêts de la Corporation

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Adopté unanimement

Secondé par Jules Brassant

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Louis Jubinville  
Maire

Jules Brassant  
Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Orléans

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly à la salle ordinaire des séances le troisième jour de Septembre mil neuf cent dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville Louis Valiquette Ernest Renaud Jolique David Jules Brassard formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par ses délibérations comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Secondé par " Ernest Renaud

que les minutes de la séance du 23 août dernier soient acceptées et adoptées unanimement.

Communication, est faite au Conseil d'une lettre reçue de M<sup>r</sup> Pierre G. demandant à rattacher les lots A. 1. 2. 3. 4 du Rang H à la même Rang I après examen de cette lettre il est

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Secondé par " Louis Valiquette

que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l'Eglise et aux intéressés du Rang H des lots A à 4 aient à se rendre à la séance du 7 Octobre prochain pour amender le Règlement n<sup>o</sup> 20

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Secondé par " Jolique David

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés.

Pod	134	à Wilfrid Desprez par la Corporation, travaux de au lot 13 <sup>I</sup>	2.
"	97	à Louis Gauthier Père " "	1.
"	132	à Pierre Clot fils " "	8.
"	97	à Louis Gauthier Père par Olivier Gauthier - " lots 12, 14, 15 <sup>I</sup>	6.
"	134	à Wilfrid Desprez " "	1.
"	22	à Pierre Clot père " "	1.
"	132	à Pierre Clot fils " "	1.
"	97	à Louis Gauthier Père par la Corporation, " n <sup>o</sup> 11 <sup>I</sup> Canton	4.
"	134	à W. Desprez " "	4.
"	244	à Bernard Ponsinet " "	
"	169	à J. Lecoq " "	
"	303	à Alphonse B. " par E. J. L. Bergeron lot 16 <sup>I</sup> travaux de	
"	305	à " " " "	



303 150	a Alph. Belanger fils par les Intéressés Montée Rang 1 Et	0.75
299 150	a Jos. Vaillancourt père	1.12
299 150	" fils	.75
305 150	a Justave Brisson Père	.75
299 150	a Fernand Ponsinet	.75
303 164	a Alph. Belanger fils	3.37
302 164	" père	1.50
305 164	a Justave Brisson Père	1.87
305 164	" fils	2.25
299 164	a Jos. Vaillancourt père	2.62
299 164	" fils	2.62
306 164	a Jos. Bellmore	.50
307 111	a Alfred Eugène par Jos. Bejean fils Lot 23 <sup>I</sup>	2.50
307 110	" père " 24 <sup>I</sup>	2.50
307 000	" par la Corporation " 26 <sup>I</sup>	1.25
307 149	" par les Intéressés Montée Rang I	0.25

Adopté unanimement

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " fils Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Fabrinville Maire

Toutes  
 Secrét.  
 Leclercq  
 Levesque

Joly

De octobre 1912 @ Juin 1922

1

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

Municipalité d'Atkana

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour d'octobre mil neufcentdouze  
 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal  
 de la Province de Québec à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers  
 Louis Valiquette, Jules Brassard, Arthur Labonté et Théodule Belisle  
 formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> Louis Valiquette Promaire  
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
 comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Secondé par " Théodule Belisle,  
 que M<sup>r</sup> Louis Valiquette soit nommé Promaire  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Secondé " Théodule Belisle  
 que les Minutes de la séance du troisième jour de Septembre 1912  
 soient acceptées & signées  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Théodule Belisle  
 Secondé par " Arthur Labonté  
 que les Comptes ci dessous soient acceptés & payés.

Tous travaux faits dans les chemins du Rang J suivant résolution prise  
 à la séance spéciale du 23 Aout dernier:

Sed 305	Payable à Jules Brassard	par la Corporation	14 1/2 jours @ 2 <sup>00</sup>	29 <sup>00</sup>
" "	" à Paul Brassard	"	14 jours à 2 <sup>50</sup> avec tombereau	35 <sup>00</sup>
" 121 +	" à Olivier Gadois	"	9 " @ 1 <sup>75</sup>	15.75
" 122 ✓	" à Julien Brassard	"	10 " "	17.50
" 296 ✓	" à Henri Brassard	"	10 " "	17.50
" 178 ✓	" à André Brassard	"	14 " "	24.50
" 169 ✓	" à J. J. Lacombe	"	3 1/2 " "	6.13
" " ✓	" à A. Lacombe fils	"	3 1/2 " @ 1 <sup>25</sup>	4.37
" 121 ✓	" à Gadois par la C <sup>o</sup>	travaux à la frontière c. cote	"	4.38
" " ✓	" " " "	"	à Labelle	4.38
" " ✓	" " " "	"	à la montée Rang J	11.02
" 25 ✓	" à E. Vézay	"	à la frontière à Labelle	1.75
" 293 ✓	" à M. Pajement	"	posé un madrier au front Lot 18 <sup>e</sup>	1.00
" 293 ✓	" " " "	"	coupé les branches Lots 24. 25. 26 <sup>e</sup>	3.75
" 288 ✓	" à Victor Orban	"	"	3.75

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jules Brassard  
 Secondé par Théodule Belisle  
 que pour rencontrer une partie des Comptes approuvés ci-dessus  
 M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire en leur qualité respective soient  
 autorisés à emprunter la somme de 150<sup>00</sup> et à signer au prêteur un  
 billet du même montant, à un an avec Intérêts de 6%

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jules Brassard  
 Secondé par " Théodule Belisle

que M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie soit autorisé à donner avis à tous  
 les Intéressés de la montée Brisson-Orban d'avoir à confectionner  
 le printemps prochain leur part respective de clôture que leur désignera  
 la répartition à faire par l'Inspecteur, dans la montée Brisson sur les  
 lots appartenant à M<sup>r</sup> Louis Jubinville. cette clôture devra être faite  
 en broche barbelée, avec 4 broches, les piquets devront être à  
 six pieds de distance l'un de l'autre.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jules Brassard  
 Secondé par " Théodule Belisle

que la liste électorale de 1912 soit examinée et homologuée après  
 y avoir retranché les noms de Donat Clément, Joseph Carrière et y  
 avoir ajouté ceux de Honorius Desprez, fils de Wilfrid Desprez,  
 Victor Orban, fils de Joseph Orban - Joseph Robin, fils de Pierre Robin -  
 Louis Saindon Dentier - Guillaume Valiquette, fils de Guillaume Valiquette  
 et Damas Belisle, fils de Théodule Belisle.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labondé  
 Secondé par " Jules Brassard  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Louis Valiquette  
 Pro Maire

Jules Secloux  
 Secrétaire

avis donné à tous  
 les Intéressés  
 le 1<sup>er</sup> oct. 1912  
 J. S.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

District

à Ottawa. A une session du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le quatrième jour de novembre mil neuf cent douze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Jules Brassard, Ernest Renaud et Zolaque David.

Après une heure d'attente, n'ayant pas réuni le quorum voulu, la séance est levée et ajournée, sur la Proposition de M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud, au lundi dix huitième jour de novembre mil neuf cent douze à dix heures du matin à la salle ordinaire des séances, et qu'avis en soit donné aux conseillers absents.

fait le 11.11.12  
J.S.

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

Districte d'Ottawa

A une session spéciale du conseil de la Municipalité du Canton Joly, comme suite à un ajournement en date du 4 de ce mois, régulièrement convoquée et suivant avis significatif aux conseillers absents le onze de ce mois tenue à la salle ordinaire des séances le dix huitième jour de novembre mil neuf cent douze à dix heures du matin à la salle publique conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Louis Valiquette, Ernest Renaud et Théodore Belisle, formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit:

Proposé par Monsieur le conseiller Théodore Belisle  
Secondé " Ernest Renaud

que la minute de la séance du 7 Octobre soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Louis Valiquette  
Secondé " Théodore Belisle

Que le conseil autorise M<sup>r</sup> le secrétaire Brissonier

1<sup>o</sup> à faire le compte détaillé des taxes et travaux de chemins et montées dus par M<sup>r</sup> Chos. Brisson sur les lots 27, 28 et 29 du Rang 1 du Canton Joly et de le remettre à M<sup>r</sup> R. Robert avocat pour qu'il forme les procédures nécessaires pour mettre le conseil à même de vendre les lots sus dits au Conseil de Comté.

2<sup>o</sup> d'écrire à M<sup>r</sup> S. A. Filion pour lui demander si l'on peut faire annuler le lot n<sup>o</sup> 16 du Rang 1

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Louis Valiquette  
Secondé " Ernest Renaud

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

payable à Bernard Pominet par M. Desprez pour une journée d'ouvrage dans la montée du Rang I le 27 mai 1912

payable à la M<sup>lle</sup> de Blancs Lefaux par la Corp<sup>o</sup> pour lurs de l'ours

\$ 1<sup>50</sup>  
2<sup>15</sup>

Adopté unanimement.

M<sup>r</sup> Wilfrid Desprez s'adresse au conseil pour demander à ce que la clôture de ligne entre lui et Pierre Elot fil. Lots 7 et 8 Rang I soit faite le printemps prochain il est prié de s'en référer au l'inspecteur agraire M<sup>r</sup> Jos. Boivin pour qu'il donne avis en conséquence à l'Intens. M<sup>r</sup> Pierre Elot fil.

fait le 18. 11. 12

Le Secrétaire Trésorier est prié de donner avis à tous les Indiens du Port  
 Bonin d'avoir à se rendre à la séance régulière du deux Décembre prochain  
 à laquelle séance sera prise une décision définitive au sujet de ce pont.

Communication est faite au Conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> l'Honorable Ministre de  
 la Colonisation demandant d'envoyer à M<sup>r</sup> H. A. Fortier la liste complète de nos  
 demandes d'octroi pour travaux à exécuter l'an prochain. Le Conseil décide  
 d'envoyer la même liste que l'année dernière en y ajoutant \$ 75<sup>00</sup> pour le  
 pont minor et \$ 75<sup>00</sup> pour le Pont Bigas. M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier est prié d'écrire  
 en conséquence à M<sup>r</sup> H. A. Fortier.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Secondé par " Théophile Belisle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Province de Québec

District d'Altona

Municipalité du Canton Joly.

1912

A une Session Spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 conformément à un avis enregistré régulièrement donné par le Secrétaire  
 Trésorier en date du quatrième jour de Décembre mil neuf cent douze  
 tenue à la Salle ordinaire des séances le neufième jour du même  
mois à dix heures du matin, conformément aux dispositions  
 du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont  
 présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Jules Brassard  
 Louis Valiquette, Théophile Belisle, Jostique David et Ernest Renaud  
 formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Louis Jubinville

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par Résolutions  
 comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par " Théophile Belisle.

que les minutes de la séance du dixseptième jour de novembre  
 mil neuf cent douze soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Secondé par " Ernest Renaud.

que M<sup>r</sup> le Maire Louis Jubinville soit nommé Président de l'Élection  
 Municipale du 13 Janvier 1913

Adopté unanimement.

avis 10.12.12

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Secondé par " " Émile Renaud

que M<sup>r</sup> Olivier Narcicot soit nommé auditeur des livres de la  
 Municipalité du Canton Joly pour l'année 1912 et qu'il lui soit  
 octroyé la somme de cinq dollars pour son travail

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé " " Jotique David  
 que le compte présenté par M<sup>r</sup> D. Robert avocat pour les frais  
 dans la cause de la Corporation du Canton Joly vs M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> J. A. Bigorne  
 \$ 20<sup>00</sup> soit accepté et payé

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Secondé " " Théophile Bélisle.  
 que M<sup>r</sup> l'Inspecteur du Rang I Pierre Clot fils soit chargé  
 de faire vendre ou entretenir aux frais de la Corporation, le chemin  
 d'hiver du lot n<sup>o</sup> 4 du Rang I

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par " " Émile Renaud  
 que le conseil, pour venir en aide aux Intéressés du pont Boivin,  
 dans la construction du nouveau pont qui doit être fait par le  
 Gouvernement, décide de leur accorder le coût du sciage,  
 conditionnellement à ce que les Intéressés s'engagent solidairement  
 à rendre au site du pont tous les bois compris dans le devis remis  
 par le Gouvernement et que s'il en manque certaines pièces au moment  
 de la construction les Intéressés en seront entièrement responsables  
 et la Corporation du Canton Joly sera déchargée de toute responsabilité.  
 Avis devra être donné au Gouvernement lorsque tout le bois sera  
 rendu. Le sciage ne sera payé que quand tout le bois sera  
 rendu.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Secondé par " " Louis Valiquette  
 que le Règlement n<sup>o</sup> 20 du sixième jour de Septembre mil  
 huit cent quatre vingt dix huit sera abrogé à la session  
 générale de Janvier mil neuf cent treize et que M<sup>r</sup> le Secrétaire  
 donne les avis publics nécessaires en pareille occurrence

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Louis Valiquette  
 Seconde " Ernest Renaud

avis 10.11.12  
 que M<sup>r</sup> Rouel Labelle soit nommé Inspecteur de voirie pour le  
 rang D. E. R. en remplacement de M<sup>r</sup> Pierre Robin qui a  
 quitté le canton

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Léopold Belisle  
 Seconde " Zotique David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Jubinville  
 Maire

Jub. Dubois  
 Sec. Ex. Co.

Canada

Municipalité du canton Joly

Province de Québec

District d'Otton

A une session générale du Conseil de la Municipalité du canton Joly  
 tenue à la salle ordinaire des séances, le septième jour de janvier mil  
 neufcent treize, à dix heures du matin, conformément aux dispositions  
 du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session, sont  
 présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Louis Valiquette  
 Arthur Saboni, Ernest Renaud et Zotique David formant un quorum  
 sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par  
 résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Seconde par " Ernest Renaud

que les minutes de la séance du neuvième jour de décembre dernier  
 soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Communication est faite au Conseil par M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier  
 d'une lettre reçue de M<sup>r</sup> le Rév<sup>d</sup> Cui G. Pion Secrétaire Trésorier de l'Association  
 du Téléphone de la Conception demandant au Conseil l'autorisation  
 d'ériger des poteaux téléphoniques sur le chemin du canton Joly  
 reliant Labelle à La Minerve.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Seconde par " Zotique David

que le Conseil de la Municipalité du canton Joly autorise l'Association  
 du Téléphone de la Conception à poser ses poteaux téléphoniques